



Communiqué du SNEAD

mercredi 12 juin 2019, par [Bariaud](#)

snead-cgt
syndicat des écoles d'art et de design

Communiqué

C'est avec consternation que le Snéad-CGT apprend que, par simple décision de la direction, les étudiants-chercheurs inscrits en troisième cycle (DSRA, Diplôme Supérieur en Recherche en Art) de l'École Supérieure d'Art d'Avignon perdent leur droit de poursuivre leur études, de soutenir leurs travaux de recherche et d'obtenir ainsi le diplôme qu'ils ont préparé.

Le DSRA a été suspendu sine die par la direction de l'école, laissant huit étudiants-chercheurs dans la plus parfaite ignorance de leur avenir proche. Les soutenances qui devaient se tenir les 1 et 2 juillet 2019 sont elles aussi « suspendues » à une décision prise en contradiction avec les délibérations du Conseil d'Administration créant ces cursus, sans que celui-ci ait été visiblement consulté et qu'il ait pris la décision de « suspendre » les formations.

Alors que les enseignants du troisième cycle ont validé les productions de quatre étudiants-chercheurs, qui ont par ailleurs rempli toutes les conditions exigées pour soutenir le diplôme, et alors que les jurys composés de personnalités extérieures ont été composés et organisés, le directeur de l'ESAA s'arroge le droit de bloquer à lui seul l'examen sans raison objective. C'est une remise en cause inacceptable du droit des étudiants, à la liberté pédagogique des enseignants et de la légitimité des jurys.

Tout le travail effectué pendant une période de deux à quatre ans pourrait ne jamais être reconnu par un diplôme en dépit des engagements pris par l'établissement lors de la création de ce diplôme. Outre la violence morale qui leur est faite, il tombe sous le sens que la Justice Administrative doit être saisie si la situation n'est pas rapidement remise en conformité avec les décisions et engagements d'un Etablissement Public dont le bon fonctionnement est garanti par la Ville d'Avignon et par l'État.

L'École d'Art d'Avignon, dont les effectifs sont particulièrement faibles et pour laquelle la Ville d'Avignon vient de baisser sa dotation de 3 % est-elle en si bonne santé qu'elle puisse s'offrir une telle crise ? Quels étudiants postuleront dans une école incapable de leur offrir une perspective de recherche et de diplôme ?

Il est à nouveau à déplorer que ces décisions impactant gravement l'avenir de l'école soient prises dans la plus totale précipitation, sans consultation des instances de gouvernance et au mépris de l'expertise des enseignants. C'est pourtant sur sa promesse de fédérer l'équipe autour d'un projet conçu en collégialité que l'actuel directeur avait été recruté au détriment de professionnels de l'art reconnus.

Syndicat National des Ecoles d'Art et de Design - 17 cours Caffarelli - 140000 Caen.
Tel : 06 45 35 87 80

C'est avec consternation que le Snéad-CGT apprend que, par simple décision de la direction, les étudiants-chercheurs inscrits en troisième cycle (DSRA, Diplôme Supérieur en Recherche en Art) de l'École Supérieure d'Art d'Avignon perdent leur droit de poursuivre leur études, de soutenir leurs travaux de recherche et d'obtenir ainsi le diplôme qu'ils ont préparé.

Le DSRA a été suspendu sine die par la direction de l'école, laissant huit étudiants-chercheurs dans la plus parfaite ignorance de leur avenir proche. Les soutenances qui devaient se tenir les 1 et 2 juillet 2019 sont elles aussi « suspendues » à une décision prise en contradiction avec les délibérations du Conseil d'Administration créant ces cursus, sans que celui-ci ait été visiblement consulté et qu'il ait pris la décision de « suspendre » les formations.

Alors que les enseignants du troisième cycle ont validé les productions de quatre étudiants-chercheurs, qui ont par ailleurs rempli toutes les conditions exigées pour soutenir le diplôme, et alors que les jurys composés de personnalités extérieures ont été composés et organisés, le directeur de l'ESAA s'arroge le droit de bloquer à lui seul l'examen sans raison objective. C'est une remise en cause inacceptable du droit des étudiants, à la liberté pédagogique des enseignants et de la légitimité des jurys.

Tout le travail effectué pendant une période de deux à quatre ans pourrait ne jamais être reconnu par un diplôme en dépit des engagements pris par l'établissement lors de la création de ce diplôme.

Outre la violence morale qui leur est faite, il tombe sous le sens que la Justice Administrative doit être saisie si la situation n'est pas rapidement remise en conformité avec les décisions et engagements d'un Établissement Public dont le bon fonctionnement est garanti par la Ville d'Avignon et par l'État.

L'École d'Art d'Avignon, dont les effectifs sont particulièrement faibles et pour laquelle la Ville d'Avignon vient de baisser sa dotation de 3 % est-elle en si bonne santé qu'elle puisse s'offrir une énième crise ? Quels étudiants postuleront dans une école incapable de leur offrir une perspective de recherche et de diplôme ?

Il est à nouveau à déplorer que ces décisions impactant gravement l'avenir de l'école soient prises dans la plus totale précipitation, sans consultation des instances de gouvernance et au mépris de l'expertise des enseignants. C'est pourtant sur sa promesse de fédérer l'équipe autour d'un projet conçu en collégialité que l'actuel directeur avait été recruté au détriment de professionnels de l'art reconnus.